

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 25 Juin 2020

N° 2020/06/14

Date de la convocation	17/06/ 2020
	Votes : 27
Présents : 24	Pour : 27
Absents : 0	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le vingt cinq juin ,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ Véronique, GASC Georges, CAMPOY Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laëtitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GAVINET Isabelle à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Constitution de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux élections municipales, il convient de nommer les nouveaux membres de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-14-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

Le Maire est président de cette commission, composée de membres élus choisis au sein du Conseil Municipal, de représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées,

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de désigner les représentants de la commune suivants : MM. Christine RICARD, Yves BAILLEUX-MOREAU, Véronique PONCÉ, Véronique CAMPOY, Georges GASC, Carine GASC, Laurent DUPONT, Mohamed NOUGOUM.
- Les représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées suivants : Mme Magali RODES
- Le Directeur Départemental des Territoires.
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
- Décide de confier la gestion de cette commission au service urbanisme de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-14-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020